

Emergence d'une nouvelle maladie contagieuse : La zacomanie

L'émergence galopante des ZAC en zone périurbaine sur un temps aussi court (quelques années), comme par exemple autour d'EPERNAY représente de véritables risques sur le plan environnemental, paysager, humain et sociétal.

En effet, les politiques décisionnaires semblent essentiellement animées par des considérations économiques coupées des réalités environnementales.

Les arguments pour proposer ce type de zones sont toujours les mêmes : il faut une réserve foncière, les investisseurs demandent des terrains pour s'installer et booster l'économie locale ; il y a de réels besoins, la zone est la vitrine de l'économie locale .../... Les techniques sont elles aussi identiques : cahiers des charges pointus, respect des couleurs, des matériaux, au niveau des constructions .../... réalisation de pôles d'excellence .../...

Cette vision à court terme, cette absence de distanciation entraîne très rapidement, des constructions anarchiques, ceinturant les villes, isolant un peu les centres qui deviennent alors des zones dortoirs. Il n'est pas rare aussi de voir certaines zones construites, à la hâte, sous l'impulsion d'investisseurs, mourir au bout de quelques années ! Qu'à cela ne tienne, on construit alors une autre ZAC, un peu plus loin !

- Cette phase d'urbanisation intensive, d'une extrême rapidité où se localise la vision d'une croissance économique occupe les sols en éloignant de plus en plus les terres agricoles, fertiles. Jour après jour, les sols sont artificialisés ou détruits au profit du béton et rendus plus vulnérables aux effets de réchauffement. Or, ces espaces ne pourront ni être restaurés ni remplacés à l'avenir.
- Les besoins de ces infrastructures se traduisent par une forte consommation de matières premières et d'énergie dont les effets vont alourdir les causes et les effets du changement climatique. Les risques climatiques (inondations, érosion, sécheresse) deviennent, jour après jour plus dommageables pour l'eau et les sols.
- La modélisation des plans urbains, la modélisation de ces Zones d'Activités à visée commerciales ou industrielles devient alors la seule façon de penser l'urbanisme. Les techniques d'information et de communication mises en place autour de ces projets constituent alors un instrument de planification publique.
- A en juger par la rapidité des travaux autour de certaines villes, ce type de gestion de l'environnement va se développer et avant 10 ans, les paysages locaux seront complètement modifiés. Les coteaux champenois auront pour seuls lignes de mire, des bâtiments colorés, des enseignes .../... à la place de zones tampons créant un maillage verdoyant en accord avec l'image du paysage champenois. Les lotissements côtoieront les zones industrielles .../...
- Les risques de dégradations irréversibles de notre environnement ne sont pas calculés et pris en compte à l'échelle souhaitée dans la gestion économique et financière des villes ou des communautés de communes. Maitriser les risques de déséquilibres environnementaux et sociaux devrait être une priorité absolue dans la politique de gestion environnementale.
- Les villes champenoises, ceinturées par ces zones de multiples activités seront peu à peu asphyxiées et perdront de leur intérêt touristique. Il est nécessaire de pratiquer un urbanisme raisonné en projetant les images que nous souhaitons donner à nos villes dans la décennie à venir.

La conclusion qui s'impose est une révision immédiate de l'échelle de temps pour de nouvelles initiatives urbaines mettant en priorité la protection des ressources locales comme élément prioritaire dans les politiques urbaines. Les réunions d'informations présentant les nouveaux projets d'urbanisation font « froid » dans le dos et permettent de visualiser les priorités fondamentales qui doivent régir et maintenir l'identité de nos villes.

Il paraît raisonnable d'utiliser d'abord, les zones existantes avant d'en créer d'autres.

Dominique MOINAULT

10.07.2008